



# **CPIP : Catégorie Professionnelle Inconnue de la Pénitentiaire**

Ce jour, en l'absence de réponse du Garde des Sceaux à notre lettre ouverte du 12 janvier 2016, nous, agents syndiqués et non syndiqués du SPIP 94 milieu ouvert, nous sommes réunis et avons décidé la poursuite du mouvement initié le 12 janvier.

**En premier lieu nous partageons les préoccupations des collègues du SPIP 93 et leur apportons notre soutien : plusieurs collègues du SPIP 94 iront les rejoindre le jeudi 11 février devant la DAP.**

**En second lieu nous avons décidé des modalités d'action suivantes :**

- boycott des réunions de service**
- boycott des actions collectives**
- boycott des commissions de travail**
- refus de la prise en charge des stagiaires, hors stagiaires CPIP**

Le silence assourdissant et le mépris de l'Administration Pénitentiaire face à notre profond désarroi et notre colère ne font que renforcer notre détermination à agir pour enfin obtenir ce à quoi nous avons droit : la reconnaissance de notre travail.

**Nous demandons toujours une revalorisation statutaire et indemnitaire pour les personnels des SPIP et invitons, à l'instar des Organisations Syndicales au niveau national, tous les collègues des SPIP de France à exprimer eux aussi leur colère et leur déception.**

Le 09 février 2016,

Les agents syndiqués et non syndiqués du SPIP 94 Milieu Ouvert.